

Prévention des risques professionnels

Acquérir les méthodes et les outils pour être un relai efficace au sein de l'entreprise dans le cadre de la prévention des risques professionnels



5 jours (35h)

- distanciel inter-entreprises
 présentiel intra-entreprises

ÉTAPE 1 : Analyse du contexte de l'entreprise en amont de la formation > 1 jour

Le principal objectif de ce diagnostic est de comprendre les enjeux de l'entreprise, le rôle de chacun des acteurs et déterminer les besoins de l'entreprise.

ÉTAPE 2 : 1^{ère} session > 2 jours

En prenant appui sur la réalité de l'organisation du travail dans l'entreprise, réaliser les premiers apports méthodologiques de la prévention des risques professionnels portant notamment sur :

Les obligations et actions de prévention liée à la Covid 19.

Les enjeux et les démarches de la prévention des risques
La présentation des risques spécifiques TMS, RPS, RISQUES CHIMIQUES
Mise à jour du Document Unique et construction d'un plan d'action

Intersession

Mettre en œuvre des éléments de la démarche prévus avec le consultant.

Identifier les difficultés qui seront traitées lors de la deuxième session.

ÉTAPE 3 : 2^{ème} session > 2 jours ou 1 j + 1 j selon les besoins et disponibilités de l'entreprise

Continuité d'apports des connaissances du consultant pour réaliser le plan d'action.

Vérification de l'ensemble des documents réalisés (Document Unique, affichages obligatoire, notes, procédures...)

Ce dispositif peut vous aider à mettre en œuvre les mesures de prévention les liées à la COVID-19

Objectifs : Répondre aux obligations légales d'information et de formation sur les risques professionnels, notamment avec la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Prévenir les risques professionnels dans l'entreprise et mettre en place les moyens adéquats (méthodologie, organisation, techniques...).

Sensibiliser et impliquer les collaborateurs dans la prévention des risques professionnels.

Méthode pédagogique :

Accompagnement individualisé du consultant. Travail sur les supports de l'entreprise (Document unique, tout document relatif à la sécurité et à la prévention des risques professionnels). Apports de connaissance et applications pratiques en s'appuyant sur les besoins de l'entreprise. Construction d'un plan d'action.

Evaluation continue :

Évaluation à l'issue de la formation à partir d'une grille fournie aux participants et d'un tour de table.



Tout manager ou collaborateur en charge de la prévention des risques professionnels (groupe de 2 à 10 participants)



Consultant spécialisé en Sécurité au Travail



Pas de prérequis

"Lou Cantounet" - 13 Rue Darius Milhaud - 13320 Bouc Bel Air

Téléphone : 04 42 12 40 40 ou 06 10 68 21 16

formation.kohesion@orange.fr - www.kohesion-formation.fr

N° de formateur : 93 130 97 56 13